

MANDATS & FONCTIONS JURIDICTIONNELLES

Comité Régional d'Orientation et des conditions de travail - CROCT

► DEVELOPPEMENT SOCIAL

► 4 fois / an

► MANDAT REGIONAL

► 36 mois

ROLE

Le CROCT est un organisme consultatif placé sous l'autorité du préfet de région. Il participe à la définition du volet régional de politique de protection de la santé et de la sécurité et d'amélioration des conditions de travail.

Il participe à l'élaboration et à l'actualisation de diagnostics territoriaux portant sur les conditions de travail et la prévention des risques professionnels.

Il est consulté sur le plan régional de la santé au travail, qui fixe à l'échelle régionale des objectifs, des actions et des moyens en matière d'amélioration de la sécurité et de la santé au travail. Ce plan constitue le programme de prévention des risques liés au travail du plan régional de santé Publique.

Il rend également un avis sur les orientations régionales des politiques publiques intéressant la santé et la sécurité au travail, qui lui est soumis par les autorités publiques.

MISSIONS PRINCIPALES DES MANDATAIRES

Les membres du comité régional ont un rôle politique d'orientation et de coordination des politiques publiques, ils participent notamment à l'élaboration du plan régional de santé au travail.

Le rôle des mandataires est de défendre les entreprises dans ces domaines en s'appuyant sur les positions du Medef.

Il est souhaitable qu'ils soient issus des secteurs professionnels les plus concernés par ces thématiques (bâtiment, propreté, ...), sujets qui requièrent des compétences très spécialisées et qu'ils soient en activité, sachant qu'une réelle assiduité est indispensable pour un suivi efficace.

COMPOSITION

- 8 titulaires et 8 suppléants d'organisations patronales dont 4 titulaires et 4 suppléants pour le MEDEF
- 8 titulaires et 8 suppléants d'organisations syndicales
- Représentants d'organismes régionaux de prévention et d'expertise
- Des personnes qualifiées